

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 23 janvier 2023

Délibération n° 2023-1484

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron - Chassieu - Décines-Charpieu - Vaulx-en-Velin - Villeurbanne

Objet : Aménagement de la Voie Lyonnaise n° 5 nord-est - Approbation du bilan de la concertation et du programme de l'opération

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 janvier 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Chadier (pouvoir à M. Rantonnet), Mme Coin (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Marguin (pouvoir à M. Blache), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier).

Conseil du 23 janvier 2023**Délibération n° 2023-1484**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron - Chassieu - Décines-Charpieu - Vaulx-en-Velin - Villeurbanne

Objet : Aménagement de la Voie Lyonnaise n° 5 nord-est - Approbation du bilan de la concertation et du programme de l'opération

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet des Voies Lyonnaises fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Le réseau des Voies Lyonnaises, qui comportera 13 lignes en 2030, promet aux habitantes et habitants de la Métropole de Lyon une infrastructure qui répond à leurs attentes de sécurité et de fluidité des déplacements actifs (en particulier cyclistes), sur l'ensemble du territoire métropolitain.

En créant ce réseau sécurisé de 250 km d'ici 2026, la Métropole s'engage fortement dans la transformation des villes et des modes de vies : plus sereins, plus respectueux de l'environnement, plus agréables au quotidien. Les Voies Lyonnaises concourent à l'objectif de triplement des déplacements cyclables à l'horizon 2026.

Ce changement de paradigme en faveur des mobilités actives répond, également, à de nombreux enjeux actuels :

- la lutte contre la sédentarité par la pratique d'une activité physique quotidienne,
- l'amélioration de la qualité de l'air par une action combinée avec la zone à faibles émissions (ZFE) et la montée en puissance de modes de transports non polluants,
- la lutte contre les nuisances sonores en proposant une alternative crédible et enthousiasmante à la mobilité motorisée,
- la fluidité et liens entre les différents territoires de la Métropole,
- la lutte contre les îlots de chaleur et amélioration du confort urbain par la végétalisation et les aménagements paysagers structurants accompagnant les lignes.

Le réseau est dessiné en toile d'araignée pour irriguer largement la Métropole, de la périphérie au centre mais aussi entre les communes périphériques. Le réseau est composé de lignes numérotées et dotées d'une signalétique propre, facilement identifiables et repérables. Le tracé de chaque ligne se base sur des principes identiques :

- des trajets les plus directs possibles et un nombre réduit d'intersections,
- un traitement des intersections pour favoriser la continuité et limiter les arrêts,
- une séparation des différents modes de déplacement pour protéger les cyclistes,
- un dimensionnement permettant de croiser et doubler, même avec des vélos cargos,

- un confort d'usage pour les usagers de tous âges, tous genres et toutes situations de mobilité : revêtement roulant, mobilier urbain le long du réseau, végétalisation et ombrage,
- une augmentation des surfaces perméables, pour contribuer à la stratégie zéro artificialisation nette et favoriser la résilience urbaine.

En 2026, la ligne 5 nord-est des Voies lyonnaises démarrera au sud du pont Poincaré à l'intersection avec le boulevard Laurent Bonnevey à Villeurbanne et se terminera au carrefour du boulevard des Droits de l'Homme - avenue Général de Gaulle à Bron. Elle traversera le campus universitaire de la Doua, puis le canal de Jonage pour passer par le centre de Vaulx-en-Velin. Ensuite, elle retraversera le canal de Jonage pour emprunter le boulevard urbain Est (BUE) jusqu'à Bron.

Sa mise en œuvre repose sur un partage des compétences entre :

- la Métropole, maître d'ouvrage des Voies lyonnaises, au titre de ses compétences en matière d'aménagement du domaine public de voirie,
- les villes sur l'éclairage public, le développement de la végétation basse et moyenne et la renaturation des pieds d'arbres d'alignement, pour offrir des supports de confort urbain et de biodiversité.

II - Objectifs

Les principales orientations d'aménagement sont de rééquilibrer fortement l'usage de l'espace public en y intégrant les politiques publiques métropolitaines suivantes :

- intégrer les modes actifs piétons (marchabilité de l'espace public) et cyclistes (Voies lyonnaises),
- végétaliser l'espace public (qualité urbaine, lutte contre les îlots de chaleurs urbains),
- maintenir, voire améliorer, la qualité de desserte par les transports en communs.

III - Bilan de la concertation

1° - Les modalités de la concertation préalable

La Métropole a lancé une procédure de concertation préalable sur le projet de Voie lyonnaise n° 5 nord-est, conformément au 3° de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme. Le périmètre du projet faisant l'objet de la concertation était le suivant : il démarre au sud du pont Poincaré à l'intersection avec le boulevard Laurent Bonnevey à Villeurbanne et se termine au carrefour du boulevard des Droits de l'Homme - avenue Général de Gaulle à Bron. Il traverse le campus universitaire de la Doua, puis le canal de Jonage pour passer par le centre de Vaulx-en-Velin. Ensuite, il retraverse le canal de Jonage pour emprunter le BUE jusqu'à Bron.

Par arrêté du Président de la Métropole n° 2022-08-22-R-0677 du 22 août 2022, les objectifs poursuivis par le projet et les modalités d'ouverture à la concertation préalable ont été approuvés.

Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics,
- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue,
- optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

Les principales orientations d'aménagement sont de rééquilibrer fortement l'usage de l'espace public pour y intégrer les politiques publiques métropolitaines suivantes :

- intégrer les modes actifs piétons (marchabilité de l'espace public) et cyclistes (Voies lyonnaises),
- maintenir la qualité de desserte par les transports en communs.

La concertation s'est déroulée du 19 septembre au 21 octobre 2022, selon les modalités suivantes :

- le dossier de concertation comprenait :

- . l'arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- . le plan de périmètre,
- . une notice de présentation fixant les objectifs du projet,
- . un cahier destiné à recueillir les observations du public ;

- l'information du public a été assurée, durant toute la phase de concertation sur le projet, par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et de registres destinés à recueillir les commentaires du public aux heures d'ouverture (hors jours fériés) :

. à l'Hôtel de la Métropole, à l'accueil, 20 rue du Lac à Lyon 3ème, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30,

. à la Mairie de Villeurbanne, au 1er étage à l'accueil urbanisme, place du docteur Lazare Goujon du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00,

. à la Mairie de Vaulx-en-Velin, au service environnement, place de la Nation, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,

. à la Mairie de Décines-Charpieu, à l'accueil, 2-4 rue Marcellin-Berthelot mairie annexe, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 sauf jeudi matin fermé et vendredi jusqu'à 16h30,

. au centre technique municipal de Chassieu, à l'accueil, 27 chemin de l'Afrique, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,

. à la Mairie de Bron, à l'accueil, place de Weingarten, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (sauf mardi jusqu'à 18h30) ;

- le dossier de concertation était, également, disponible sur le site institutionnel www.grandlyon.com rubrique "Une Métropole en actions", sous-rubrique "Projets urbains", page "Participation du public" ; et les observations pouvaient également être déposées sur la boîte mail : concertation.voieslyonnaises5@grandlyon.com.

La concertation a été, notamment, annoncée par :

- un avis publié dans des journaux d'annonces légales (Le Progrès),

- un avis administratif annonçant le début de la concertation a été affiché à l'Hôtel de la Métropole, à la Mairie de Bron, à la Mairie de Chassieu, à la Mairie de Décines-Charpieu, à la Mairie de Vaulx-en-Velin, à la Mairie de Villeurbanne.

Dans le cadre de cette concertation préalable, une réunion publique a été organisée le 5 octobre 2022.

2° - Le bilan

La concertation a permis de partager les enjeux et les intentions du projet d'aménagement.

L'opportunité de l'aménagement de la Voie lyonnaise n° 5 a été saluée. Les principales observations et réponses apportées par la Métropole sont exposées ci-après.

Plusieurs contributions s'interrogent sur le choix de fin du tracé (échéance 2026) au niveau de l'avenue du Général de Gaulle à Bron et donc de la non-traversée de l'A43. En réponse, il est précisé qu'une réflexion du SYTRAL Mobilités concernant l'axe de transports en commun (TC) forts A8 et une étude plus globale de la Porte des Alpes sont en cours, et sans connaître les aboutissements possibles de ces réflexions, la Métropole a préféré programmer au prochain mandat cette section de la ligne 5.

Plusieurs contributions s'enquière du traitement des carrefours. En réponse, il est précisé que leur aménagement et leur fonctionnement fins seront étudiés dans les phases ultérieures de conception dans l'objectif d'assurer en premier lieu leur franchissement sécurisé pour les piétons et les cycles mais également une bonne connexion de la Voie lyonnaise avec les aménagements sur les voiries croisées par l'infrastructure.

Plusieurs contributions demandent s'il y aura des aménagements pour la connexion de la Voie lyonnaise n° 5 au niveau de la Doua, aux pistes cyclables le long du Rhône. En réponse, il est précisé que ces aménagements ne sont pas prévus dans le cadre des Voies lyonnaises car hors périmètre.

Des inquiétudes remontent quant à l'entretien des futures Voies lyonnaises. En réponse, il est précisé que la Métropole a bien prévu un fort niveau d'entretien de ces aménagements cyclables structurants.

Des inquiétudes remontent quant au manque d'ambition globale de la ligne surtout par la simple reprise des revêtements et des carrefours dans des aménagements existants (utilisation de la voie verte de Niels Bohr, de la voie verte du BUE). En réponse, il est précisé que les aménagements prévus sont cohérents avec les flux attendus sur ces séquences et qu'ils permettront néanmoins une amélioration notable du confort des cycles et des piétons.

La concertation préalable ne fait ressortir aucun élément de nature à remettre en cause la poursuite du projet ou à entraîner une modification des objectifs poursuivis par celui-ci.

IV - Programme et enveloppe prévisionnelle des travaux

Les objectifs poursuivis et enjeux identifiés pour la ligne 5 nord-est des voies lyonnaises entre le sud du pont Poincaré à l'intersection avec le boulevard Laurent Bonnevey à Villeurbanne et le carrefour du boulevard des Droits de l'Homme - avenue Général de Gaulle à Bron *via* la Doua - Vaulx-en-Velin centre - BUE, ainsi que le bilan de cette concertation, constituent le programme de l'opération.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux (EFPAT) d'espaces publics (hors foncier et hors budgets annexes des eaux et de l'assainissement) est de 2 500 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Arrête le bilan de la concertation relative à la ligne 5 nord-est des Voies lyonnaises entre le sud du pont Poincaré à l'intersection avec le boulevard Laurent Bonnevey à Villeurbanne et le carrefour du boulevard des Droits de l'Homme - avenue Général de Gaulle à Bron *via* la Doua - Vaulx-en-Velin centre - BUE.

2° - Approuve :

a) - le programme des travaux relatif au projet de la ligne 5 nord-est des Voies lyonnaises entre le sud du pont Poincaré à l'intersection avec le boulevard Laurent Bonnevey à Villeurbanne et le carrefour du boulevard des Droits de l'Homme - avenue Général de Gaulle à Bron *via* la Doua - Vaulx-en-Velin centre - BUE,

b) - l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 janvier 2023

Date de télétransmission : Date de réception préfecture : 25 janvier 2023
--